

---

---

## **Ville de Trois-Rivières**

### **Projet de règlement n° 36 / 2022 modifiant le Règlement autorisant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration de plans stratégiques, directeurs et de gestion des eaux usées et décrétant un emprunt à cette fin de 2 235 000,00 \$ (2017, chapitre 114) afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et de revoir la nomenclature des travaux à l'annexe I**

---

---

**1.** Le Règlement autorisant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration de plans stratégiques, directeurs et de gestion des eaux usées et décrétant un emprunt à cette fin de 2 235 000,00 \$ (2017, chapitre 114) est modifié par le remplacement, dans le titre et dans la deuxième ligne des articles 2 et 3, du montant « 2 235 000,00 \$ » par le montant « 3 235 000,00 \$ ».

**2.** L'annexe I de ce Règlement est remplacée par la suivante :

## ANNEXE I

## DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

(Article 1)

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	Qté	PRIX UNITAIRE	MONTANT NET (\$)
<b>1.0</b>	<b>PLAN DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES</b>				
1.1	Secteur Cap - Sud de l'autoroute 40	Forfait	1	198 500 \$	198 500 \$
1.2	Secteur Trois-Rivières - Bassin de pompage Farmer	Forfait	1	168 000 \$	168 000 \$
1.3	Secteur Trois-Rivières-Ouest - Bassin chambre de déversement Demontigny	Forfait	1	30 460 \$	30 460 \$
1.4	Travaux publics	Forfait	1	370 000 \$	370 000 \$
Contingences :					103 040 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>					<b>870 000 \$</b>

<b>2.0</b>	<b>PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS</b>				
2.1	Secteur Cap - Sud de l'autoroute 40	Forfait	1	236 300 \$	236 500 \$
2.2	Secteur Trois-Rivières - Bassin de pompage Farmer	Forfait	1	236 300 \$	236 500 \$
2.30	Travaux publics	Forfait	1	370 000 \$	370 000 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>					<b>843 000 \$</b>

<b>3.0</b>	<b>ACQUISITION DE CONNAISSANCE DES RÉSEAUX</b>				
3.1	Contrats d'installation de sondes	Forfait	1	500 000 \$	500 000 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>					<b>500 000 \$</b>

<b>4.0</b>	<b>ÉTUDE DES SOLUTIONS POSSIBLES POUR OPTIMISER LA CHAÎNE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>				
4.1	Études d'avant-projet des 2 solutions possibles (site de traitement à l'ouest du Saint-Maurice et poste de pompage au nord de la ville)	Forfait	1	999 500 \$	999 500 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>					<b>999 500 \$</b>
<b>TOTAL :</b>					<b>3 212 500 \$</b>

## RÉSUMÉ - PLAN STRATÉGIQUE DE GESTION DES EAUX USÉES

<b>1</b>	<b>PLAN DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES</b>	<b>870 000 \$</b>
<b>2</b>	<b>PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS</b>	<b>843 000 \$</b>
<b>3</b>	<b>ACQUISITION DE CONNAISSANCE DES RÉSEAUX</b>	<b>500 000 \$</b>
<b>3</b>	<b>ÉTUDE DES SOLUTIONS POSSIBLES POUR OPTIMISER LA CHAÎNE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>	<b>999 500 \$</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>3 212 500 \$</b>
Frais de financement :		22 500 \$
<b>TOTAL DU PROJET :</b>		<b>3 235 000 \$</b>

Préparé par :

*Sonia Karine Larocque, ing.*

Sonia Karine Larocque, ing.  
 Chef de division - Planification, direction du génie  
 Ville de Trois-Rivières

Date : 24janv-22

**3.** Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 15 février 2022.

---

M. Jean Lamarche, maire

---

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière